



VAL DE MEUSE
VOIE SACRÉE
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2025 à 20h00 à BELRUPT-EN-VERDUNOIS

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre,
La Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée étant assemblée en session
ordinaire, à Belrupt-En-Verdunois, après convocation légale en date du **7 novembre 2025**, sous
la présidence de Monsieur Serge NAHANT, Président.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Daniel SANZEY, Isabelle THOMAS-GUERY, Sébastien POULAIN, Rémi GROSS, Marc CHAMPLON, Laetitia HURLAIN,

Était remplacé : Christian MAURER par Vincent HENRY, Jean-Pierre JAUNEL par Michel AUBRY et Patrick THUGNET par Jean VIRION,

Pouvoirs : David MINUTO pour Fabricia VOL, Frédérique SERRE pour Serge NAHANT, Christophe PUZIN pour Romuald LEPRINCE et Rachel FAVEAUX pour Hervé CORVISIER.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Bernard GILSON, ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 septembre 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE SEANCE

INTERVENTION DE SYLVINE LOUIS, REFERENTE SOCIO-PROFESSIONNELLE POUR PRESENTER LE SERVICE DE L'INSERTION DE LA COLLECTIVITE

1. ADMINISTRATION GENERALE

1-1- Demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables : Budget déchets ménagers et budget principal – Compte 6541

- Sur le budget général 15600, le montant de 1 517.25€
- Sur le budget ordures ménagères 15613, la somme de 757.90€

Montant total à recouvrer : 2275.15€

Les communes ont été consultées au préalable.

Approbation / 8« CONTRE »

1-2- Décision modificative n°1 – Budget annexe ZA SARAP

Le chapitre 011- Charges à caractère général - est insuffisant pour finaliser les dépenses prévues pour 2025.

Charges restantes : fauchage zone plate de la ZA (abords des cellules), éclairage public.

Montant prévisionnel restant : 2 745.32€.

-Approbation à l'unanimité-

1-3- Décision modificative n°2 – Budget annexe ordures ménagères

Cette DM a pour but d'abonder l'article 6542 – Crédances éteintes.

- Réduction de 760€ sur l'article 6236 – Catalogue et imprimés.

Cet article n'est plus nécessaire, la trésorerie imprime directement les factures des OM depuis cette année.

Approbation / 8« CONTRE »

1-4- Modification des statuts du SMET - Adhésion codecom Pays de Stenay et Val Dunois

Il convient d'approuver la modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) à la suite de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

-Approbation à l'unanimité-

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2-1- ZA des Souhesmes : Actualisation du prix de cession du m²

Le prix du m² avait été défini en 2020 à 5 € HT pour les parcelles non plateformées et 8 € HT pour les plateformées (ces dernières étant toutes cédées aujourd'hui).

Au regard de l'équilibre du budget annexe et des projections de dépenses à 10 ans, il serait nécessaire de réévaluer le prix du m² à 7 € HT.

-*Approbation à l'unanimité-*

2-2- ZAC Entre deux Haies : Actualisation du prix de cession du m²

Équilibre du budget et définition du prix au m²:

Un prix du m² a été défini à 21 € HT en 2021.

Au regard des coûts d'aménagements actualisés de la zone (3 tranches) et de l'équilibre du budget annexe,

Il est nécessaire de réévaluer le prix du m² à **25 € HT**.

-*Approbation à l'unanimité-*

2-3- Attribution d'aides économiques

Entreprises	Montant subvention
Station de lavage 2JLM à Dugny -> Aide à la création et reprise d'entreprise	4 000 €
Bar restaurant l'Augustin à Souilly -> Aide à la création et reprise d'entreprise	4 000 €
Maud Descoiffs à Rampont -> Investissement mobilier productif <i>Bac à shampoing ergonomique</i>	698 €

NB : abandon du projet de reprise de la supérette à Souilly

-*Approbation à l'unanimité-*

2-4- Véloroute voie verte ANCEMONT-DUGNY: 2^{ème} tranche d'aménagement et validation du plan de financement

Présentation du plan de financement prévisionnel intégrant les demandes de subventions au GIP Objectif Meuse et au titre du fonds vert.

1^{er} tronçon entre Ancemont et Dugny achevé en juin 2025 et intègre le réseau de points nœuds de l'Eurovélo.

Objectifs:

- Compléter le premier tronçon par une extension de 400 ml sur une voie sécurisée et séparée de la RD 34 jusqu'à un chemin communal menant au centre de la commune de Dugny
- Résorber un point noir de sécurité pour les cyclistes en supprimant une traversée de route dangereuse.

Plan de financement prévisionnel:

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des ressources	Montant	Taux
Travaux	102 925 €	123 510 €	Aides publiques	94 788,00 €	80,00%
PRESTATIONS GENERALES	4 500,00 €	5 400,00 €	FONDS VERT (mesure aménagements cyclables ou mobilités durables)	44 825,95 €	37,83%
TERRASSEMENTS GENERAUX	20 785,00 €	24 942,00 €	GIP OBJECTIF MEUSE	49 962,05 €	42,17%
PISTE CYCLABLE	62 530,00 €	75 036,00 €			
ASSAINISSEMENT	4 167,50 €	5 001,00 €			
SIGNALISATION ET SECURITE	10 942,50 €	13 131,00 €			
Dépenses connexes (honoraires, maîtrise d'oeuvre, études complémentaires,...)	15 560,00 €	20 172,00 €			
maîtrise d'œuvre voie verte BEREST	10 560,00 €	12 672,00 €	Autofinancement	23 697,00 €	20,00%
Acquisitions foncières	1 500,00 €	1 500,00 €			
Frais géomètre (division parcellaire et levé topographique)	3 500,00 €	4 200,00 €			
Total dépenses	118 485,00 €	143 682,00 €	Total ressources	118 485,00 €	100,00%

-Approbation à l'unanimité-

2-5- Véloroute voie verte ANCEMONT – DUGNY : Acquisition de terrains

L'objectif est de poursuivre la structuration des itinéraires cyclables sur son territoire en favorisant le développement des mobilités douces, et notamment la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens dans un cadre sécurisé.

Afin de compléter le premier tronçon vers la commune de Dugny-Sur-Meuse, il est programmé l'aménagement d'une voie cyclable complémentaire d'une longueur de 400 ml.

Elle permettra de rejoindre, sur une voie séparée de la RD 34 et de manière sécurisée, un chemin communal vers le centre de la commune de Dugny-Sur-Meuse.

Cette nouvelle voie résorbera un point noir de sécurité pour les cyclistes en supprimant une traversée de route départementale particulièrement dangereuse.

L'emprise de la future voie se situe sur des parcelles privées, qu'il convient d'acquérir.

Parcelles pour un total de 1 736 m² :

ZH 15	43 m ²
ZH 16	103 m ²
ZH 19	254 m ²
ZH 20	926 m ²
ZH 44	410 m ²

Acquisition à l'euro symbolique sur engagement du groupe LHOIST, qui a souhaité contribuer au développement durable.

Parcelles pour un total de 345 m² :

ZH 17	202 m ²
ZH 18	143 m ²

Après négociation, l'acquisition est proposée à 10 € le m² avec le particulier.

-Approbation à l'unanimité-

2-6- Centre de secours de Dieue : Régularisation de la cession du terrain

Il convient de céder la parcelle ZN 228 d'une contenance de 2 980 m² au SDIS Meuse.

L'étude notariale Barb et Associés de Bar-le-Duc a été mandatée pour régulariser la cession mais l'acte n'a jamais été rédigé et enregistré au service foncier des impôts.

Le terrain d'assise du centre de secours de Dieue appartient toujours à la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée.

Il est aujourd'hui nécessaire de régulariser la situation.

Références aux délibérations des 05/05/2008 et du 19/09/2019.

Etant précisé que l'avis des Domaines en date du 3 octobre 2025 valide la cession à l'euro symbolique dans un but d'utilité publique.

Une servitude de tréfonds au profit de la parcelle ZN 229 (réserve foncière) sera intégrée à l'acte authentique pour permettre le passage éventuel de canalisations d'assainissement, eau, gaz, électricité ou fibre optique.

➤ Cession à l'euro symbolique

-Approbation à l'unanimité-

3. COHESION SOCIALE

3-1- Demande de modification du règlement intérieur des associations

Dans le cadre de l'attribution de subvention exceptionnelle aux associations, il est proposé d'ajouter une clause de sponsoring portant sur les demandes des sportifs de haut niveau qui sont sélectionnés pour les grands événements tels que les jeux olympiques et les championnats du monde.

Proposition d'attribution d'un versement unique, pour une seule sélection : **500€ maximum.**

-*Approbation à l'unanimité-*

4. ENFANCE, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

4-1- Validation des règlements intérieurs pour le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire

Considérant la mise en place du Kiosque Famille et ainsi la nécessité de communiquer aux familles utilisatrices les règlements de fonctionnement des différents services ;

Considérant que les règlements intérieurs ont pour objectifs de définir les règles et les modalités de fonctionnement des services scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Il convient de valider les règlements intérieurs de fonctionnement suivants :

- Règlement intérieur SCOLAIRE
- Règlement intérieur PÉRISCOLAIRE
- Règlement intérieur EXTRASCOLAIRE

-*Approbation à l'unanimité-*

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

INFORMATION :

- Regroupement des services administratifs de la CODECOM à Ancemont et mise à disposition de locaux à Dieue sur Meuse pour les services à la personne :

Une convention est nécessaire afin de valider les termes suivants :

- Le SAD conserverait le bureau mis à disposition dans les locaux de Dieue
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR (**Estimation : 60 000€**)
 - ❖ Extension parking
 - ❖ Sujétions diverses (menuiseries)
 - ❖ L'élévateur a été annulé
- Montant des loyers : **4€ / mètre carré** (environ 315m²) + **majoration de 500€/mois/10ans** couvrant l'estimation des travaux.
- Prise de possession des bureaux : **1^{er} janvier 2026**

- Période de transition : Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 pour faciliter le déménagement des bureaux et l'aménagement des intérieurs (cloisonnements et rafraîchissement des peintures)
- Les travaux seront finalisés postérieurement à la mise à disposition des locaux.

- Monsieur CORVISIER informe les membres du conseil de la situation des travaux de reméandrage sur la SCANCE.

- Point de situation sur le projet SIVRY LA PERCHE – Les études de sol sont en cours.

- Point sur la voirie par M. FORNITO. Une commande va être effectuée par le service technique pour les communes ayant encore des problématiques de nids de poule. Les autres travaux ECF seront intégrés dans la programmation 2026.

- Point sur la culture par Madame COLLINET : La capsule temporelle sera enfouie le 14/11 à 10h00 aux étangs de LONGEAU.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 22h45.

Le Président:



The official seal is circular with the text "C.C.M. DE LA VALLÉE" around the perimeter and "S. NAHANT" in the center.

Le Secrétaire

Bernard GILSON

